

CONSEIL INTERCOMMUNAL

N° 03/05.2018
PRÉAVIS N° 03/05.2018

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 160'000.00 POUR L'ACQUISITION DE 48 NOUVELLES RADIOS POLYCOM ET LEURS ACCESSOIRES AINSI QUE POUR LA MISE À JOUR DE L'INSTALLATION POLYCOM DE LA CENTRALE D'ENGAGEMENT AVEC ENREGISTREUR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude du préavis cité en titre, composée de Mmes Béatrice Genoud-Maurer (Morges) Fineke Ouwehand (Morges) et MM. Christian Boillat (Saint-Prex), Etienne Schaller (Préverenges) et Jean-Pierre Morisetti (Morges), président-rapporteur, s'est réunie le 28 juin 2018 à la salle de conférences de la Police Région Morges, av. des Pâquis 31 à Morges. A cette occasion étaient présents Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale à Morges et Présidente du Comité de direction de la PRM, MM. Olivier Jeanneret Municipal à Tolochenaz et membre du Comité de direction de la PRM et le capitaine Clément Leu Commandant rempl. et chef d'Etat-major. La commission les remercie pour leur accueil, les explications forces de détail et les réponses apportées lors de cette séance.

2 DISCUSSION

Le corps de Police dispose actuellement d'un parc de 37 unités acquises en plusieurs tranches achetées entre 2008 et 2016. Ces radios sont toujours opérationnelles mais à court terme ne pourront plus être réparées. Utilisés de façon intensive, ces appareils demandent de la maintenance par trop coûteuse et à terme les pièces de rechange ne seront plus disponibles car ces modèles TPH 700 ne sont plus fabriqués. Ils sont remplacés par les THP 900, modèles plus performants technologiquement parlant et équipés de batteries de dernière technologie qui elles disposent d'une meilleure autonomie.

Le préavis est parfaitement documenté quant à la répartition, l'usage et la nécessité de cet investissement, nous ne referons pas d'argumentaires supplémentaires. Si ce n'est une précision quant aux deux poste d'opérateurs demandés pour 5'280.- (les deux). La nécessité de disposer de deux postes est justifiée par l'usage normal et quotidien du poste principal, poste qui est doublé pour les situations dites de crise. En effet lors d'un engagement sur un événement particulier et important, un poste est totalement dédié à celui-ci tandis que le second va gérer les événements dits ordinaires. Quant au gestionnaire de communication, c'est en fait le logiciel d'exploitation du système de communication. Tout le système est dépendant de ce logiciel qui se doit d'être adapté à la technologie des nouvelles unités radio, à rendre possible l'enregistrement de tout le réseau radio et de pouvoir se trouver en phase avec le SAE cantonal (système d'aide à l'engagement), tout comme à l'usage que l'on demande en tout temps aux deux postes dédiés à la gestion opérationnelle.

Financièrement, toujours comme présenté dans le préavis, cet achat sera amorti sur les cinq prochaines années. Il se fera par l'emprunt.

3 CONCLUSION

La commission dans son ensemble a pu dans un bref débat se convaincre du bien-fondé de cette demande de crédit et remercie tant le Comité directeur que l'Etat-major de la PRM pour la précision, le détail et les commentaires sur chaque point apportés directement dans le préavis, ne laissant que peu de place à des questions complémentaires. Nous avons également pris connaissance du rapport de la COFIN/GES qui nous rejoint dans nos conclusions. C'est donc unanime que la commission vous demande :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 160'000.00 TTC pour l'acquisition de 48 nouvelles radios POLYCOM et leurs accessoires ainsi que pour la mise à jour de la centrale d'engagement avec enregistreur;
2. de dire que le montant de CHF 160'000.00 TTC sera amorti en 5 ans, à raison de CHF 32'000.00, à porter en compte dès le budget 2019.

au nom de la commission
le président-rapporteur

Jean-Pierre Morisetti

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 25 septembre 2018.



**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION-FINANCES
A LA COMMISSION AD-HOC ET
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS N° 03/05.2018

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF. 160'000.00 POUR L'ACQUISITION DE
48 NOUVELLES RADIOS POLYCOM ET LEURS ACCESSOIRES AINSI
QUE POUR LA MISE A JOUR DE L'INSTALLATION POLYCOM DE LA
CENTRALE D'ENGAGEMENT AVEC ENREGISTREUR**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Les Membres suivants de la Commission de Gestion - Finances, à savoir Mesdames Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), Messieurs Antoine Chappuis (Préverenges), Raymond Chatelan (Buchillon), Jean-Claude Goy (Morges), Andréas Kuenzi (Lussy-sur-Morges) et François Ludwig (St-Prex), se sont réunis **le mardi 29 mai** à l'issue de la séance du Conseil Intercommunal à Préverenges.

L'article 21 du Règlement de notre Conseil Intercommunal, modifié le 4 avril 2017 prévoit sous sa lettre b) que la Commission de Gestion et des Finances examine notamment l'incidence sur les finances de l'Association de toute demande de crédit extraordinaire excédant CHF 100'000.00. Elle doit communiquer sa détermination à la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis du Comité de Direction s'y rapportant.

Le présent préavis dépassant ce montant et ne figurant pas dans le budget 2018, la lettre b) de cet article 21 s'applique.

Le rôle de la Commission de Gestion se borne à analyser si cette dépense peut être supportée par notre association et donner un avis sur cet aspect-là.

2 ANALYSE

En se basant

- sur les données figurant dans le préavis, notamment au point 4 avec son tableau financier,
- sur les informations complémentaires fournies par le Comité de Direction à propos de la situation de l'endettement de l'Association (qui se monte actuellement à 1'879'761.36 Fr.) et sur la manière dont sera financé le montant sollicité, qui le sera par l'emprunt,

- sur le fait que le plafond d'endettement fixé à 3'5000'000.- Fr. n'est pas dépassé et ne le sera pas avec cette dépense,
- sur le fait que cet achat figure sur le plan d'investissement de la législature 2016 – 2021,
- sur le fait que la dépense demandée est nettement inférieure à ce qui était prévu dans le plan d'investissement (160'000.- Fr. au lieu de 210'000.- Fr.),
- sur le fait que les coûts annuels de 42'000.- Fr. dus l'amortissement prévu sur 5 ans (Fr. 32'000.-) et aux frais de maintenance annuels (Fr. 10'000.-) auront une influence marginale sur le coût par habitant (augmentation de 1.40 Fr. par habitant),

nous pouvons conclure que les finances de notre Association peuvent absorber cette dépense.

Nous rappelons ici au Comité de Direction, comme nous l'avions fait lors de notre rapport sur la demande de crédit pour l'acquisition du radar semi-stationnaire, de fournir automatiquement à la Commission de gestion l'état des emprunts et de faire figurer dans tout préavis demandant un crédit, la manière dont le montant sera financé (emprunt, recettes courantes, ...).

3 CONCLUSION

La Commission de Gestion et des Finances à l'unanimité se détermine favorablement quant à l'octroi du montant de Fr. 160'000.- sollicité par le préavis No 03/05.2018.

Au nom de la Commission
Le Président rapporteur



François Ludwig